

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-9

Mardi 5 décembre 2017

Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 5 décembre 2017 à 19 H.

Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, et D. JEAN, Adjoint,

Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, F. PUPPINI et K. SCHOUMACKER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. C. CHEVALIER qui a donné procuration à S. BOCHET, P. GUILLOT, L. RENAUD et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

1 - BUDGET COMMUNAL - Demande de financement de l'opération d'investissement : 1ère tranche de mise aux normes de l'éclairage public des hameaux de Fornet, Petit Fornet, Vernay, Montgelas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 18 783,20 € HT, approuve le dossier de demande de financement, demande au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie, la subvention d'un montant le plus élevé possible pour les deux premières phases du projet de rénovation de l'éclairage public et autorise M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

Décision prise à l'unanimité (1 abstention).

2 - DENEIGEMENT - Modification du régime d'astreinte hivernale pour les agents techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit la mise en place d'astreintes sur la période hivernale selon les conditions de la délibération du 14.01.2009. Chaque agent pourra se voir attribuer une astreinte dans les dites conditions dans le cadre d'un planning annuel d'astreinte rémunérées selon les dispositions légales en vigueur.

Décision prise l'unanimité.

3 - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - Subvention à l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution à l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI » gestionnaire de la Maison d'Assistantes Maternelles « MAMAMOUKI », d'une subvention d'ouverture de 1600 € et donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour mener à bien cette décision.

Décision prise à l'unanimité.

4 - INTERCOMMUNALITE - Remboursement du SIVU de gendarmerie de Challes-les-Eaux.

Lors de la réunion du conseil syndical du SIVU de gendarmerie de Challes-les-Eaux en date du 2 Mai 2017, le projet de remboursement d'une partie des participations versées par les communes membres a été validé.

Dans ce cadre, la répartition suivante a été décidée :

	Cotisations	Reversement
BARBERAZ	30 800,65 €	13 647 €
BARBY	229 072,91 €	101 500 €
CHALLES LES EAUX	303 212,68 €	134 351 €
CURIENNE	32 976,04 €	14 611 €
LA RAVOIRE	598 046,32 €	264 989 €
LA THUILE	7 088,50 €	3 141 €
PUYGROS	17 615,06 €	7 805 €
SAINT BALDOPH	190 228,83 €	84 289 €
SAINT JEOIRE	60 229,11 €	26 687 €
THOIRY	20 267,31 €	8 980 €
TOTAL	1 489 537,41 €	660 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le reversement de la somme indiquée ci dessus.

Décision prise à l'unanimité.

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Défenses des intérêts de la Commune devant le Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la procédure visant à la résiliation judiciaire du bail commercial et décide de procéder à la désignation de Maître Anne-Marie BRANCHE, avocate à Chambéry (Savoie), 380 rue Marcoz, s'agissant de la procédure contentieuse évoquée ci-dessus.

Décision prise à l'unanimité.

6 - ADMINISTRATION GENERALE – Souscription et gestion des contrats d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la caisse locale GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE pour la souscription de contrats d'assurance cités pour un montant annuel global de 5 624,93 € TTC et mandate M. le Maire, ou son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la signature du marché correspondant.

Décision prise à l'unanimité.

7- BUDGET - Création d'un tarif « livraison technique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un tarif « livraison technique » forfaitaire de 20 €.

Décision prise à l'unanimité.

8- ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France et donne mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour mener à bien cette décision.

Décision prise à l'unanimité.

9- ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de la société VITOGAZ France pour la souscription du contrat de fourniture de propane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la société VITOGAZ France - 100 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX pour la souscription du contrat de fourniture de propane et de prestation de contrôle et d'entretien des installations dédiées dans les conditions citées ci-dessus et mandate M. le Maire, ou son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la signature du marché correspondant.

Décision prise à l'unanimité.

10 - INDEMNITE DE CONSEIL 2017 DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au versement de l'indemnité de conseil proposée.

Décision prise à la majorité (4 voix), (3 abstentions, 4 contre, 3 pour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire,
S. BOCHET

Le Secrétaire de séance,
D. JEAN